

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 5 décembre 2022, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 5 DÉCEMBRE 2022 :

OCA22 16 0437

POUR L'ÉVÉNEMENT « ALLUMAGE MENORAH ET RASSEMBLEMENT CITOYEN »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du domaine public par l'organisme Les amis de la rue Hutchison, le 18 décembre 2022, de 17 H à 18 H, dans le cadre de l'événement « Allumage de Menorah et rassemblement citoyen » qui se déroulera au Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI) ainsi qu'au café-rencontre du CCI.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE D'HIVER DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Saint-Viateur et le 451 Stuart, le 18 février 2023 de 8 H à 18 H ainsi que l'occupation temporaire du parc Beaubien le 18 février de 8 H à 17 H et le 19 février de 7 H à 18 H pour la tenue de l'événement « Fête d'hiver de l'arrondissement d'Outremont ».

Le conseil autorise également dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'alinéa 6g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement;
- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), et ce, conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « VISITE DU GRAND RABIN VIZNIT-ISRAEL »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de la ruelle au nord de Van Horne, entre les avenues Hutchison et Durocher, du 6 au 13 décembre 2022 pour la tenue de services religieux dans le cadre de l'événement « Visite du Grand Rabin Viznit-Israel »

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture temporaire de la circulation automobile sur les avenues Lajoie, entre Durocher et Hutchison, et Durocher, entre Lajoie et Van Horne, le 10 décembre 2022, de 17 H à 20 H pour la tenue d'une procession ainsi qu'une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

OCA22 16 0438, autorisant l'entrepreneur Hulix Construction à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux intérieurs de nuit, du lundi au jeudi, de 19 H 00 jusqu'à 06 H 00 et ce, pour une durée de trois (3) mois. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), cette ordonnance, renouvelable après une période de trois (3) mois, est conditionnelle au maintien et à la poursuite des travaux du comité de bon voisinage piloté par la STM ainsi qu'au dépôt, lors du renouvellement de l'ordonnance, d'un rapport de suivi des travaux.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 décembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate